Ville de MARGNY-lès-Compiègne

SERVICES TECHNIQUES

N° : ST/189/2026

Travaux

Allée des Roses de Picardie
Rue Ferdinand Sarrazin

EUROVIA

Affiché par l'entreprise

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE Margny-lès-Compiègne

ARRÊTE MUNICIPAL

****

Le Maire de la Ville de Margny-lès-Compiègne

Vu les articles L 2211-1 à L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les articles R130-2, R250-1 du Code de la Route,
Vu l'article 417-10 du Code de la Route,
Vu l'arrêté ministériel du 24 Novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière.
Vu l'arrêté municipal en date du 16 avril 2025, modifié portant sur la réglementation générale de la circulation et du stationnement,

Considérant que **des travaux de purges de voirie doivent être réalisées, Allée des Roses de Picardie, par la société EUROVIA**, il y a lieu en conséquence de prendre toutes dispositions afin qu'ils se réalisent dans les meilleures conditions de sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 : **Du lundi 02 novembre 2026 au vendredi 06 novembre 2026, la circulation sera interdite, Allée des Roses de Picardie, afin de sécuriser le bon déroulement des travaux, exceptés pour les véhicules de l'entreprise.**
La circulation sera alternée à l'aide de feux tricolore, rue Ferdinand Sarrazin.

ARTICLE 2 : La signalisation nécessaire de chantier et de réglementation du stationnement sera mise en place par l'entreprise chargés des travaux conformément aux dispositions relatives à la signalisation temporaire, à ses frais et sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Les contrevenants seront verbalisés selon les dispositions légales, article R 417-10 du Code de la Route et les véhicules en infraction pourront faire l'objet d'une mise en fourrière aux frais et risques des propriétaires, article R325-1 du code de la route.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commissaire de Police Nationale, Monsieur la responsable des Services Techniques, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et les agents placés sous leur autorité, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Margny-lès-Compiègne, le vendredi 30 octobre 2026.

Pour le Maire et par délégation,
Hajar MIRZAK
Directrice des Services Techniques et Urbanisme

MAIRIE DE MARGNY-lès-COMPIÈGNE (OISE)

Hôtel de Ville - 117 Avenue Octave Butin - BP 90109 - 60281 Margny-lès-Compiègne Cedex
Tél. 03.44.90.73.00 - Fax. 03.44.83.23.95 - www.mairie-margnylescompiegne.fr